

Réunion du 13 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi treize décembre, à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de LA DOMINELAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERTON Jean-Éric, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2021

ORDRE DU JOUR

Approbation délibérations du 23 novembre 2021

- 1. Modification de la durée du temps de travail d'un agent titulaire**
- 2. Répartition des amendes de police – demande de subvention**
- 3. Avis sur le rapport annuel 2020 du service d'assainissement collectif**
- 4. Actualisation du tableau des effectifs**

QUESTIONS DIVERSES :

PRESENTS : M. BERTON – Mme MORICEAU – Mr HAUTBOIS - Mme LEMOINE - M TRIHAN – M HAMON – Mme CHOQUET - M. GOULET – Mr ROUL - Mme SEGAUD – Mr VIOT - Mme RUELLEUX – Mr LORENT – Mme BOSSARD

ABSENTS : Mme LECOQ a donné pouvoir à Mme SEGAUD

Madame Marie-Françoise MORICEAU a été élue secrétaire

Les délibérations du 23 novembre 2021 sont approuvées à 15 voix pour.

N° 2021-074

Nombre de Conseillers en exercice : 15
présents 14
votants 14 + 1 pouvoir
pour 15

Objet : Modification de la durée du temps de travail d'un agent titulaire

Afin d'offrir, à la médiathèque municipale une plus grande plage d'accueil au public notamment auprès des scolaires et de proposer plus d'animations culturelles, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la nécessité d'augmenter le temps de travail d'un agent de la filière culturelle, du cadre d'emploi des Adjointes Territoriales du Patrimoine.

Il demande de porter à 23 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2022, le temps de travail de l'emploi d'adjoint du patrimoine délibéré à 15 heures hebdomadaires le 27 janvier 2020.

Monsieur le Maire a au préalable soumis cette demande, au comité technique départemental qui a émis des avis favorables lors de son assemblée délibérante du 13 décembre 2021.

Le conseil municipal est invité à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte l'augmentation du temps de travail de 15/35^{ème} à 23/35^{ème} hebdomadaire à compter du 1^{er} janvier 2022,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du Budget de fonctionnement.

N° 2021-075

Nombre de Conseillers en exercice : 15
présents 14
votants 14 + 1 pouvoir
pour 15

Objet : Répartition des amendes de police – demande de subvention

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la circulaire relative à la répartition des recettes des amendes de police pour le programme 2022.

Des opérations :

- d'aménagements de sécurité de voirie
- d'aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation

sur le chemin du Goujonner peuvent être subventionnées dans le cadre de cette dotation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sollicite la subvention au titre des recettes des amendes de police pour les opérations d'aménagements de sécurité de voirie et d'aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation au chemin du Goujonner.

N° 2021-076

Nombre de Conseillers en exercice : 15
présents 14
votants 14 + 1 pouvoir
pour 15

Objet : Avis sur le rapport annuel 2020 du service d'assainissement collectif

Monsieur le Maire présente, pour avis, au Conseil Municipal le Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui n'appelle aucune observation de sa part.

N° 2021-077

Nombre de Conseillers en exercice : 15
présents 14
votants 14 + 1 pouvoir
pour 15

Objet : Actualisation du tableau des effectifs

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} décembre 2021,

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois ci-annexé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/12/2021,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de La Dominelais, chapitre 012,

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que devant.

BERTON Jean-Eric	MORICEAU Marie-Françoise	HAUTBOIS Mickaël
LEMOINE Christine	TRIHAN Jean	HAMON Pascal
CHOQUET Nadine	GOULET Christophe	ROUL Pascal
SEGAUD Florence	LECOQ Valérie	VIOT Christophe
RUELLEUX Soizic	LORENT Gildas	BOSSARD Angélique

